



*Mairie de TEULAT
Le Bourg
81500 TEULAT*

*Tel : 05.63.58.74
Fax : 05.63.58.78.13
Mail : teulat.mairie262@orange.fr*

Madame Sabine MOUSSON

Maire de TEULAT

Teulat, le 31 juillet 2014

Monsieur Pascal MAILHOS

Préfet de Région

Préfecture

1, place Saint Etienne

31038 TOULOUSE

Copie :

Madame Josiane CHEVALIER, Préfète du Tarn

Madame Linda GOURJADE, Députée de la 3ieme circonscription du Tarn

Madame Nerte DAUTIER, Garante de la concertation du projet autoroutier

Monsieur Martin MALVY, Président du conseil régional Midi-Pyrénées

Monsieur Pierre IZARD, Président du conseil général de la Haute-Garonne

Monsieur Thierry CARCENAC, Président du conseil général du Tarn

Monsieur le Préfet de région,

Suite à notre demande d'entretien de juin dernier concernant le projet autoroutier Castres - Toulouse, vous avez bien voulu recevoir le collectif des maires contre ce projet, le 28 juillet 2014, en présence de Mme la préfète du Tarn, et trois représentants de la DREAL, et nous vous en remercions vivement.

Vous trouverez ci-après, les réactions et éléments principaux échangés entre les participants, et un rappel de nos demandes exprimées lors de cet entretien.

Au cours de nos échanges, vous l'avez compris, en tant que maires et conseillers municipaux de 14 communes représentant plus d'un tiers de l'itinéraire, nous ne pouvons pas accepter le projet de référence que vous vous apprêtez à retenir et qui impacte au pire, et sans qu'en soit tiré aucun bénéfice, toutes les communes concernées, les terres et exploitations agricoles, les habitants et riverains, ainsi que tous les usagers de la RN126. Ce refus est d'autant plus légitime que l'intérêt socio-économique du projet autoroutier pour la collectivité, c'est-à-dire le bassin d'emplois Castres-Mazamet mais aussi les territoires traversés, n'a toujours pas été démontré, et que les éléments fournis en séance par les représentants de la DREAL sur ce point sont restés insuffisants, voire inexistant, et ce après 7 ans d'étude !

C'est pourquoi la démarche d'analyse entreprise auprès de vous et des présidents des collectivités territoriales (conseil régional et conseils généraux du Tarn et de la Haute-Garonne) ne doit pas être perçue comme un obstacle au développement du sud Tarn, ainsi que votre intervention le sous-entendait, mais bien au contraire, comme une démarche responsable d'alerte sur les conséquences du projet autoroutier pour tous. Nous espérions, mais à tort semble-t-il, que vos responsabilités vous amèneraient à signaler ces conséquences à la ministre du MEDDE pour remettre à plat un projet manifestement inadapté, et conduit de manière incompatible avec votre mission d'aménagement du territoire. Mais vous n'en avez conclu que trop vite et trop facilement sur notre supposée opposition au développement du sud Tarn.

En effet, au cours de l'entretien, au-delà des éléments techniques (faible trafic, itinéraire de substitution, ...) et financiers (coûts du projet, subvention d'équilibre, financement par les collectivités) nous avons attiré votre attention sur la présentation orientée qui était faite du projet et l'absence de transparence sur au moins 3 éléments majeurs :

- **Ce n'est pas un tracé de référence que vous allez retenir pour l'enquête publique mais un fuseau de 300m** (appelé bande DUP) dans lequel le concessionnaire choisira le tracé final **qu'il souhaitera, sans aucune forme de concertation**. La DREAL a bien reconnu en séance ce point, mais les élus, riverains et entreprises concernées par le fuseau de référence n'ont pas été informés, et ont même été induits en erreur puisque c'est un tracé de référence qui a été présenté et discuté. **Concernant le tracé de l'autoroute, tout tracé dans ce fuseau de 300 m reste donc possible pour le concessionnaire, et très peu en ont conscience**. Le cas de Maurens-Scopont est l'exemple type où la présentation DREAL aurait dû porter exclusivement sur la bande DUP, et non sur un tracé de façade.
- **C'est un retour en arrière de plus de 15 ans** pour les riverains et la majorité des usagers de la RN126 parce qu'ils ne pourront pas emprunter l'autoroute compte-tenu du nombre et de l'emplacement des échangeurs, et du prix très élevé du péage. Ils seront contraints de repasser par les centres de Soual et de Puylaurens, revenant à une situation de circulation d'avant l'an 2000. Ce n'est pas ainsi développer le sud Tarn quand **la majorité des déplacements** voient leurs conditions régresser nettement.
- **Ce sont les collectivités qui devront prendre en charge tous les surcoûts du projet autoroutier**, non seulement les surcoûts liés aux demandes d'échangeurs supplémentaires et pour les aménagements indispensables à réaliser sur l'itinéraire de substitution (déviations des déviations actuelles dorénavant concédées) et les réseaux secondaires du fait de la redistribution des trafics locaux, mais aussi et surtout, pour tous les surcoûts liés à la sous-estimation du coût de réalisation du projet. Le projet ainsi retenu par l'État a été présenté par la DREAL bien en deçà des besoins dans l'intérêt collectif, et donc financiers.

Ainsi que vous nous l'avez rappelé dans votre intervention, votre lettre de mission est la décision ministérielle du 22 avril 2014 qui précise, mais vous ne l'avez pas mentionné, que *« le projet devra respecter un objectif de coût plafond de 420 M€ HT ^{valeur2020} afin d'être compatible avec une participation de l'Etat fixée à 50% du besoin estimé de la subvention publique pour un tel scénario, soit 90 M€ ^{valeur 2020}. »*.

Vous avez omis également d'indiquer que *« Les conséquences financières sur le montant de la subvention publique des mesures qui pourraient toutefois être décidées, dans le cadre de la mise au point du projet, ...devront être, le cas échéant, prises en charge intégralement par les collectivités locales. »*. **Ces surcoûts inévitables prévisibles représentent plusieurs dizaines de millions d'euros, et la facture pour les collectivités ne s'élèvera pas à 90 M€ mais à plus de 120 M€**. Rappelons qu'à l'origine, en 2007, la part des collectivités s'élevait à 50 M€.

Dans les 3 cas d'éléments majeurs mentionnés précédemment, ni le public, ni les élus communaux ou territoriaux n'ont été objectivement informés. Ces éléments sont, certes, présents dans le dossier, mais dilués dans une présentation volontairement trompeuse des avantages de l'autoroute, qui pourtant ne concernent que seulement quelques entreprises qui pourront l'emprunter. Or ces éléments sont des éléments clés tant pour le public que pour les élus des collectivités pour prendre la mesure d'une infrastructure qu'ils devront subir quotidiennement et financer sur plusieurs décennies.

C'est pourquoi nous vous rappelons nos demandes :

1. Suspendre votre décision de retenir le fuseau de référence pour que :

- La DREAL produise les éléments des surcoûts inévitables prévisibles que devront couvrir les collectivités : réactualisation du coût du projet sur la base de coût de projets comparables (A66 par exemple), estimation des coûts d'aménagements pour compenser l'intégration des déviations de Puylaurens et Soual à la concession, mise à niveau des réseaux secondaires pour prendre en compte la redistribution des trafics locaux du fait de la présence de l'autoroute,
- Les élus communaux et territoriaux et le public soient informés par des réunions d'information des 3 éléments à charge cités précédemment,
- Le bilan, suite à ces nouvelles dispositions, soit transmis à la ministre du MEDDE et aux collectivités territoriales.

2. Disposer des éléments d'études (coûts et trafics réactualisés, modèle d'estimation de la subvention d'équilibre, modèle de calcul du bilan socio-économique) destinés au dossier d'enquête publique, 3 mois avant le démarrage de l'enquête publique, si cette dernière est lancée.

Enfin, nous avons réitéré notre demande d'étude sur la solution alternative au projet autoroutier, à savoir l'aménagement de la RN126 **autrement qu'en 2x2 voies**, au meilleur compromis besoin/coût et au bénéfice de tous. Vous nous avez répondu que votre lettre de mission ne vous permettez pas d'engager aujourd'hui cette étude de votre propre initiative, mais, qu'en revanche, la DREAL fournirait le dossier d'étude d'opportunité qui a permis de justifier le choix de la mise à 2x2 voies en site propre plutôt qu'un aménagement sur place autre qu'une 2x2 voies. Nous attendons de pouvoir consulter rapidement cette étude d'opportunité de la 2x2 voies, qui, rappelons-le, était justement absente du débat public alors qu'elle aurait dû en être le sujet central.

Nous soutenons sans réserve la volonté de développement du 2nd bassin d'emplois de Midi-Pyrénées, car nombre de nos administrés y travaillent, et parce que l'entraide entre les territoires est la clé d'un développement harmonieux et durable de notre région, mais nous refusons la pire solution, celle proposée par les services de l'Etat pour accompagner ce développement. Cette solution autoroutière se révèle de plus en plus être un choix inadapté, mais présenté aux collectivités comme la solution unique à n'importe quel prix (qu'elles devront payer quasiment seules), en particulier lorsqu'aucune autre solution n'a été étudiée pour éclairer ce choix.

Bien que parfaitement conscients que vous concevez votre rôle comme la simple exécution d'une décision ministérielle, pourtant manifestement basée sur des informations tronquées, voire erronées, provenant de vos propres services, nous pensons que vous devez aussi être le garant de l'intérêt collectif du projet au fur et à mesure que sa définition se précise. C'est pourquoi nous ne pouvons concevoir que ce projet puisse se poursuivre sans prendre le temps d'alerter le public, les collectivités et la ministre du MEDDE, des dérives de ce dossier que nous avons mentionnées.

Dans l'attente des dispositions que vous voudrez bien prendre en ce sens, nous vous assurons, Monsieur le Préfet de Région, de nos sentiments les plus respectueux.

Sabine Mousson, maire de Teulat

Au nom des communes de :

Saint Pierre	Verfeil	Bonrepos Riquet
Teulat	Bourg St Bernard	Montcabrier
Bannières	Le Faget	Vendines
Lacroisille	Appelle	Loubens
Francarville	Saussens	